

20/11/2024

Comment bien préparer vos vérifications réglementaires par un OVA et un OARP ?

Emmanuel NICOLAS (OVA) – Florian FAILLON (OARP)
Commission RADIOLOGIE de FILIANCE

Filiance : en quelques mots

Regroupe les organismes tierce partie

Adhérents

FILIANCE représente les leaders mondiaux du secteur du Testing, Inspection, Certification (TIC) tels que Afnor Certification, Apave, Bureau Veritas, Dekra, Qualiconsult, SGS, Socotec.
Nos adhérents.

Secteurs

Les tiers de confiance interviennent dans tous les secteurs et contribuent ainsi au dynamisme de l'économie : industrie, construction, nucléaire, aéronautique, digital, marine, environnement...
Nos secteurs.

Organisation
Découvrez notre organisation et nos équipes

Délégation Equipements



[Voir tous les projets](#)

Comité stratégique Equipements, Commission Levage, Commission Machines, Commission Transports mécaniques, Commission Electricité, Commission Radiologie, Commission Loisirs, Commission Pression, Commission Nucléaire,

Délégation Environnement



[Voir tous les projets](#)

Comité stratégique Environnement, Commission Expositions Intérieures, Commission Air émission, Commission Eaux, Commission Conseil HSE, Commission Energie,

Délégation Construction



[Voir tous les projets](#)

Comité stratégique Construction, Commission CTC, Commission CSPS, Commission PEE, Commission Diagnostics, Commission CSCEE, Groupe Juridique,

Délégation Sécurité incendie



[Voir tous les projets](#)

Comité stratégique Sécurité incendie, Commission Thermique et fluides, Commission Moyens de secours, Commission Accessibilité,

Délégation Services



[Voir tous les projets](#)

Comité stratégique Services, Commission Systèmes, services et produits, Commission ESG, Commission SSA, Commission Code la route, Commission ESSMS,

Groupes transversaux



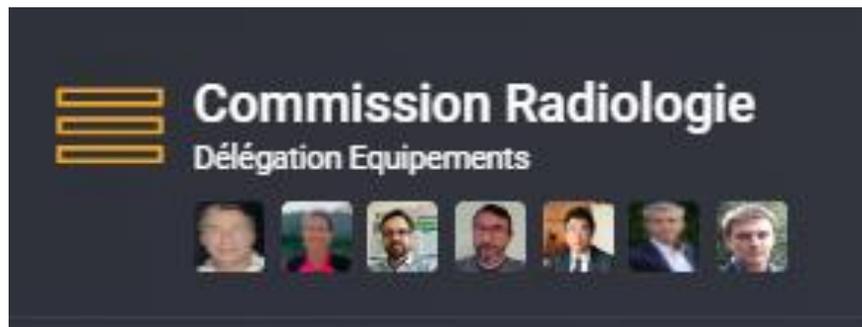
[Voir tous les projets](#)

Groupe Qualité, Groupe Com, Groupe Sécurité, Groupe RH,

<https://www.filiance.com/>

Filiance, filière de confiance

Notre association professionnelle réunit les leaders mondiaux du Testing, Inspection, Certification (TIC) en France. Filiance contribue à instaurer la confiance au sein de la société en matière de prévention, de sécurité et de performance.



Pilote : Emmanuel NICOLAS BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Membres :

- APAVE
- BUREAU VERITAS MEDICAL SERVICES
- DEKRA INDUSTRIAL
- SGS AMTECH
- SGS INDUSTRIE
- SOCOTEC

DEUX MISSIONS :

RADIOPROTECTION

Adapter nos organismes OARP/OCR/OVA au cadre réglementaire issu de la transposition de la directive EURATOM 2013/59 en droit français (décrets, arrêtés CT et CSP)

CONTRÔLE QUALITE DES DISPOSITIFS MEDICAUX

Adapter nos organismes OCQE aux décisions de l'ANSM en contrôle qualité des dispositifs médicaux (radiothérapie, scanner, mammographie, dentaire, médecine nucléaire) en participant au Comité Scientifique Permanent CQDM de l'ANSM et à ses groupes de travail.

NOS MISSIONS DE RADIOPROTECTION

ORGANISME FILIANCE	OARP	OCR	OVA
AMTECH MEDICAL			
APAVE			
BUREAU VERITAS EXPLOITATION			
BUREAU VERITAS MEDICAL SERVICES			
DEKRA INDUSTRIAL			
SGS FRANCE			
SOCOTEC			

Organisme Vérificateur Accrédité par le Cofrac	OVA
Organisme Compétent en Radioprotection (OCR) certifié par un organisme certificateur accrédité (CEFRI, GLOBAL ou QUALIANOR)	OCR
Organisme Agréé en RadioProtection (OARP) par l'ASN	OARP

CDT : Réalisation des vérifications initiales de mise en service ou initiales renouvelées pour certaines sources à enjeux radiologiques

INS INF 06 (14.2.2) : « Résultats de l'évaluation préalable des risques d'exposition et spécifications techniques d'installation et d'utilisation des sources et équipements »



CDT et CSP : Réalisation des missions du conseiller en radioprotection

Répondre aux missions du conseiller en radioprotection pour un tiers (OCR-CRP)

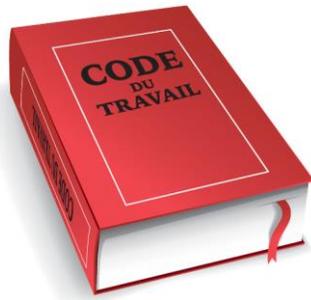


CSP : Vérifications des installations relevant d'activités nucléaires générant des effluents ou déchets

Vérifications des règles mises en place par le responsable d'activité nucléaire



Partie 1 : Le REX des OVA de FILIANCE sur les vérifications initiales pour des tiers



1) Les non-conformités les plus fréquentes

- absence d'évaluation des risques (Zones Délimitées, Zones Non Délimitées)
- délimitation inadaptée des zones définies par l'employeur
- dispositifs de sécurité (AU, contacteur porte) absents ou présents mais non fonctionnels
- absence ou défaut de signalisations (sources, voyants) ou d'alarmes (accès, intérieur salle)

A l'issue de la vérification, nous informons sans délai l'employeur des non-conformités constatées !

2) Les difficultés rencontrées

- absence du CRP ou d'un opérateur RP le jour de la VI/VIR
- absence d'un opérateur habilité à manipuler la source ou tester les AU
- disponibilité des locaux pour les tirs des appareils mobiles (bloc opératoire, blockhaus pour le test d'éjection des sources des gammagraphes)

SÉCURITÉ!

L'employeur se doit de lever les non-conformités

Une nouvelle VI est réalisée à l'issue de toute modification importante susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs

PRÉVOIR DE METTRE A DISPOSITION DE L'OVA :

1) Les documents nécessaires

pour une VI

- **EVALUATION DES RISQUES** : formalisée et détaillant les hypothèses retenues (conditions d'utilisation, paramètres d'exposition, charges de travail, plan de zonage ...)
- DOCUMENTS techniques du fabricant ou du fournisseur de la source

pour une VIR

- RAPPORT de la dernière vérification initiale
- CERTIFICAT de conformité de la source

2) Une **personne référente** connaissant parfaitement l'installation, le fonctionnement, son utilisation, les dispositifs de sécurité, ainsi que les locaux

3) Une **personne autorisée** à manipuler les sources et les dispositifs de sécurité associés

PRÉPARATION OPTIMALE → TRANQUILLITÉ POUR L'EMPLOYEUR !

Encore des interrogations sur le référentiel technique des VI/VIR en application de l'arrêté Vérifications*

- ❑ **Prise en compte de la décision ASN n°2017-DC-591** qui a un objectif double, travailleur et public (CT et CSP)
 - Double voyants de mise sous tension et de tirs Rx
 - Mesurage dans lieux public/privé (hors CDT)
 -

- ❑ **Vérification initiale d'un lieu de travail** ayant une activité utilisant des sources non scellée » avant la présence et l'utilisation de sources (selon CT) ou avec la présence de sources (demande ASN) ?

- ❑ **Vérification initiale renouvelée demandée sur un équipement de travail non soumis (scanner) ou un lieu de travail (salle de radiologie interventionnelle) ?**

(Arrêté du 23 octobre 2020 modifié par l'arrêté du 12 novembre 2021 relatif aux mesurages réalisés dans le cadre de l'évaluation des risques et aux vérifications de l'efficacité des moyens de prévention mis en place dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants*



Partie 2 : Le REX des OARP de FILIANCE

Vérifications des règles mises en place par le responsable de l'activité nucléaire

Florian FAILLON APAVE



DES DÉBUTS DIFFICILES POUR LES RAN ...

Identification de l'obligation réglementaire et des activités nucléaires concernées

Définition d'une zone à déchets contaminés

Préparation des premières vérifications

... ET LES OARP

Contenu et profondeur des investigations

MAIS

Réelle prise au sérieux et implication forte des CRP



Dimensionnement de la prestation

Activité exercée, radionucléides, risque de contamination atmosphérique, nombre de zones à déchets contaminés, nombre de locaux attenants, cuves de décroissance



Planification

Présence des acteurs concernés : RAN, CRP, personnel technique
Disponibilités des installations et leurs accès
Préparation de documents



Vérification

Définition du périmètre et de l'organisation, consultation des documents préparés, transmission des documents à annexer



Fin d'intervention

Bilan des non conformités, règles non vérifiées, règle de transmission du rapport (voie, délai, destinataires)

PREPARATION OPTIMALE => TRANQUILLITÉ POUR LE RAN

NON CONFORMITÉS FRÉQUENTES

Traçabilité des conseils formulés par le CRP

Mise à disposition du public de l'inventaire des effluents rejetés et des déchets éliminés et de l'estimation des doses reçues par le public

Désignation d'un CRP par le RAN

Examen de réception et document signé par le RAN démontrant la conformité des locaux



Plan de gestion des déchets (exhaustivité, mise à jour, ...)

Dispositions mises en œuvre pour vérifier l'absence du niveau de contamination des déchets

Dispositions contre l'incendie dans les lieux d'entreposage des déchets

PROBLÈMES SOUVENT RENCONTRÉS PAR LES OARP



- ✓ Mise à disposition documentaire (document prouvant la conformité des installations de ventilation en MN, contrôles et vérifications réalisées dans le cadre de l'examen de réception, programme des vérifications, ...)
- ✓ Confusion entre « zone à déchets » et « local d'entreposage des déchets »
- ✓ Accès aux locaux spécifiques (locaux de ventilation, locaux cuves, cheminement canalisations, ...)
- ✓ Localisation des points de vérifications du niveau de la contamination et valeurs de référence définies par le RAN
- ✓ Sollicitation pour des mesures non prévues par le RAN (contamination atmosphérique) ou relevant de l'employeur

OVA et OARP

Des acteurs essentiels dans le déploiement et la compréhension des évolutions réglementaires par les exploitants et les acteurs de terrain

MERCI DE VOTRE ATTENTION